

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 11 avril 2023

-----

Convoqué le : 05 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 12 avril 2023

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, M. COMBE, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM., BESSEC, GAILLARD, NOURICHARD, Mme MAIZERET, MM. FOUACHE, LECLERCQ, Mmes COLBOC, COUTANCE.-

Etaient excusés : MM. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme EUDIER), HELLO (pouvoir donné à M. COMBE), DACHER (pouvoir donné à M. COLLETTE), BERTRAND (pouvoir donné à Mme STIL), BOUTIN (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ). -

formant la majorité des membres en exercice

Madame MAIZERET a été élue secrétaire.

-----

Objet : Délibération n°17/2023 -Décision Modificative n° 2 - Budget Principal - Exercice 2023

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il s'agit de procéder à des ajustements de crédits budgétaires (dotations aux amortissements et reprises sur subventions) entre certaines imputations dans le respect du vote du budget et de l'instruction M14

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'instruction codificatrice M14.
- Le budget primitif 2023 et ses décisions modificatives.

Considérant

- La nécessité de procéder à des ajustements budgétaires.

Le Conseil municipal

A la majorité (25 pour, 2 abstentions – M. LECLERCQ, Mme MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ))

DÉCIDE les virements de crédits suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
6811	01	Dotation aux amortissements	+ 4 560 €	
777	01	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		+ 20 700 €
023	01	Virement à la section d'investissement	+ 16 140 €	
<b>TOTAL</b>			<b>20 700 €</b>	<b>20 700 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
28182	01	Amortissement matériel transport		+ 4 400 €
28184	01	Amortissement mobilier		+ 80 €
28188	01	Amortissement autres immobilisations corporelles		+ 80 €
13911	01	Subvention investissement transférée au compte de résultat - Etat	+ 14 400 €	
13913	01	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat - Département	+ 6 300 €	
021	01	Virement de la section de fonctionnement		+ 16 140 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 20 700 €</b>	<b>+ 20 700 €</b>

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
 POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire,

Clotilde EUDIER

